Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Lucie Chiasson		Le 18 octobre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie Les P'tites Tornades		2011320
Adresse		**Numéro de téléphone**
64 rue Arlequin Sainte-Marie-Saint-Raphaël NB E8T 1N4		(506) 344-5404
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative en milieu familial	6	PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Karine Basque	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de l'inspection annuelle

Observations
•Collation
•Dîner
•Jeu libre
•Lavage des mains et séance des toilettes

Activité observée
Peinture de masques d'Halloween : chaque enfant choisit un masque représentant un personnage ou une figure d'Halloween et le décore à sa façon à l'aide de peinture et/ou de marqueurs.

Formation RCR
Le certificat de secourisme (RCR) de l'exploitante vient à échéance en novembre 2026. Toutefois, l'exploitante est déjà inscrite à une formation de renouvellement prévue le 31 octobre 2026.

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant :
•les récents changements apportés à la législation;
•les changements à venir, notamment la durée variable des permis;
•la politique 902.

La garderie est conforme à la Loi et au Règlement sur les services à la petite enfance du Nouveau-Brunswick.
Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 octobre 2026
Date

original signé par
Lucie Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 octobre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"